



Pôle des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

Annexe 2 : DOSSIER DE SÉCURITÉ DES GRANDS RASSEMBLEMENTS

Ce dossier est obligatoire pour tout rassemblement ou manifestation regroupant plus de 5000 personnes simultanément, imposant la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité spécifique. Il est recommandé de le compléter pour les événements sensibles de moins de 5000 participants comportant des risques particuliers.

L'organisateur : formulaire à transmettre 2 mois avant la date de la manifestation ou de l'événement en mairie et en préfecture, et pour les événements de moins de 5000 participants qui ont lieu dans l'arrondissement en mairie et en sous-préfecture

TYPE DE MANIFESTATION

DÉNOMINATION	
DATE	

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ

PC ORGANISATION	Lieu :	
	Nom du responsable :	Tél :
MOYENS DE COMMUNICATION INTERNE		
PROCÉDURE D'ALERTE DES SECOURS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
NOMBRE DE BÉNÉVOLES		
SÉCURITÉ PRIVÉE	Nom de la société :	Nombre d'agents :
COULOIRS DE FILTRAGE (palpation / fouille)		
ENCEINTE DE SÉCURITÉ / BARRIÉRAGE		
ISSUES DE SECOURS	Nombre et largeur :	Balisage :
ÉCLAIRAGE DU SITE		

DOCUMENTS À JOINDRE

- ✓ Plan général du site (PC sécurité, poste de secours, parkings, ...)
- ✓ Plan des mesures de protection du site (dispositifs anti véhicules béliers, barriérages, agents de sécurité, ...)
- ✓ Plan des déviations
- ✓ Arrêtés municipaux (déviations, interdictions de stationnement, ...)
- ✓ Fiche contacts organisation